Publié le 17/06/2024

ID: 037-213700727-20240612-DCM_2024_083-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT D'INDRE-&-LOIRE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-083

SEANCE DU MARDI 4 JUIN 2024

Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28	
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre: 0	
Pouvoirs : 6	Abstention: 0	
	Non votant : 0	

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION:

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES:

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE: Daniel DAMMERY

Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la ville de Chinon, le Sporting Club Rugdy (SCCR) et l'Olympique Ultimate Freezbee (O.U.F.)

Tous les ans à la même période le Sporting Club Chinonais Rugby (SCCR) et les O.U.F., organise l'organisation de leur manifestation « L'Open de Touraine » sur les installations du stade Raymond Bourdon.

Cette manifestation « L'Open de Touraine » se déroulera les 22 et 23 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 17/06/2024

Une convention a pour but de définir les conditions d'utilisation de la convention de la co Bourdon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ:

- APPROUVE la convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville et le Sporting Club Chinonais Rugby et les O.U.F.;
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué aux Sports à signer la convention.

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.